

# Prévention des risques majeurs

Les événements de type intempéries violentes ou accidents technologiques sont peu probables à Mâcon mais ils pourraient se produire. Sans dramatiser cette éventualité, la Ville doit tout de même se préparer à répondre efficacement aux risques majeurs.

Pour cela, la Ville de Mâcon a mis en place, depuis 2006, un service et des actions fortes, il s'agit du plan communal de sauvegarde.

## Le risque majeur, c'est quoi ?

C'est un évènement potentiellement dangereux qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique dit "aléa", il n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des "enjeux" humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur se caractérise également par :

- >une gravité élevée (nombreuses victimes, dommages importants)
- >une fréquence faible (au point de l'oublier)



**Les risques et conduites à tenir**



**Les crues de la Saône**



**Les crues de la petite Grosne**



**Les intempéries**



**Les risques industriels**



**Les risques des transports de matières dangereuses**



## Les obligations des contrats immobiliers

## Les systèmes d'alerte



### HÔTEL DE VILLE DE MÂÇON

Adresse postale :  
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâçon.

Entrée du public :  
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00  
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE  
PRESSE**